Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_29-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 15** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le 02 du mois d'avril, à vingt heures et quarante-huit minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Néant
Absents :	Néant
Secrétaire de séance :	M. LEBRANCHU Michel

Délibération 2026-29

DESIGNATION D'UN NOM DE LIEU – Lotissement de 8 lots ru due Cobai, parc Victor Hugo

Vu :

le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- **l'article L.2121-29**, relatif aux affaires de la commune réglées par délibération du conseil municipal,
- **l'article L.2212-2**, relatif aux pouvoirs de police du maire, notamment en matière de sûreté et de commodité du passage dans les voies publiques,

- le Code des relations entre le public et l'administration,
- le Code de la voirie routière,
- la circulaire du 28 janvier 2019 relative à l'amélioration de la Base Adresse Nationale et à la généralisation de la Base Adresse Locale (BAL),

Considérant :

- la création du lotissement, situé rue du Cobai, parc Victor HUGO, parcelle 0414
- la nécessité de procéder à la dénomination du lotissement afin de permettre l'attribution d'adresses normalisées,
- l'intérêt général qui s'attache à faciliter l'intervention des services de secours, la distribution du courrier et des services publics,

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_29-DE

BOBITAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents : 13 Pour, 2 abstentions, 0 contre :

Article 1 :
Décide de dénommer le lotissement sis rue du Cobai, parc Victor HUGO comme suit :

- **LE CLOS DES PRIAUX**

Article 2 :
Précise que le plan annexé à la présente délibération permet de localiser précisément le lotissement susnommé.

Article 3 :
Autorise Monsieur/Madame le Maire, en application des dispositions susvisées, à :

- notifier la présente délibération au représentant de l'État dans le département,
- procéder à la mise à jour de la Base Adresse Locale (BAL) et à sa transmission dans la Base Adresse Nationale (BAN),
- informer les services fiscaux, cadastraux et postaux,
- prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment la pose de la signalisation.

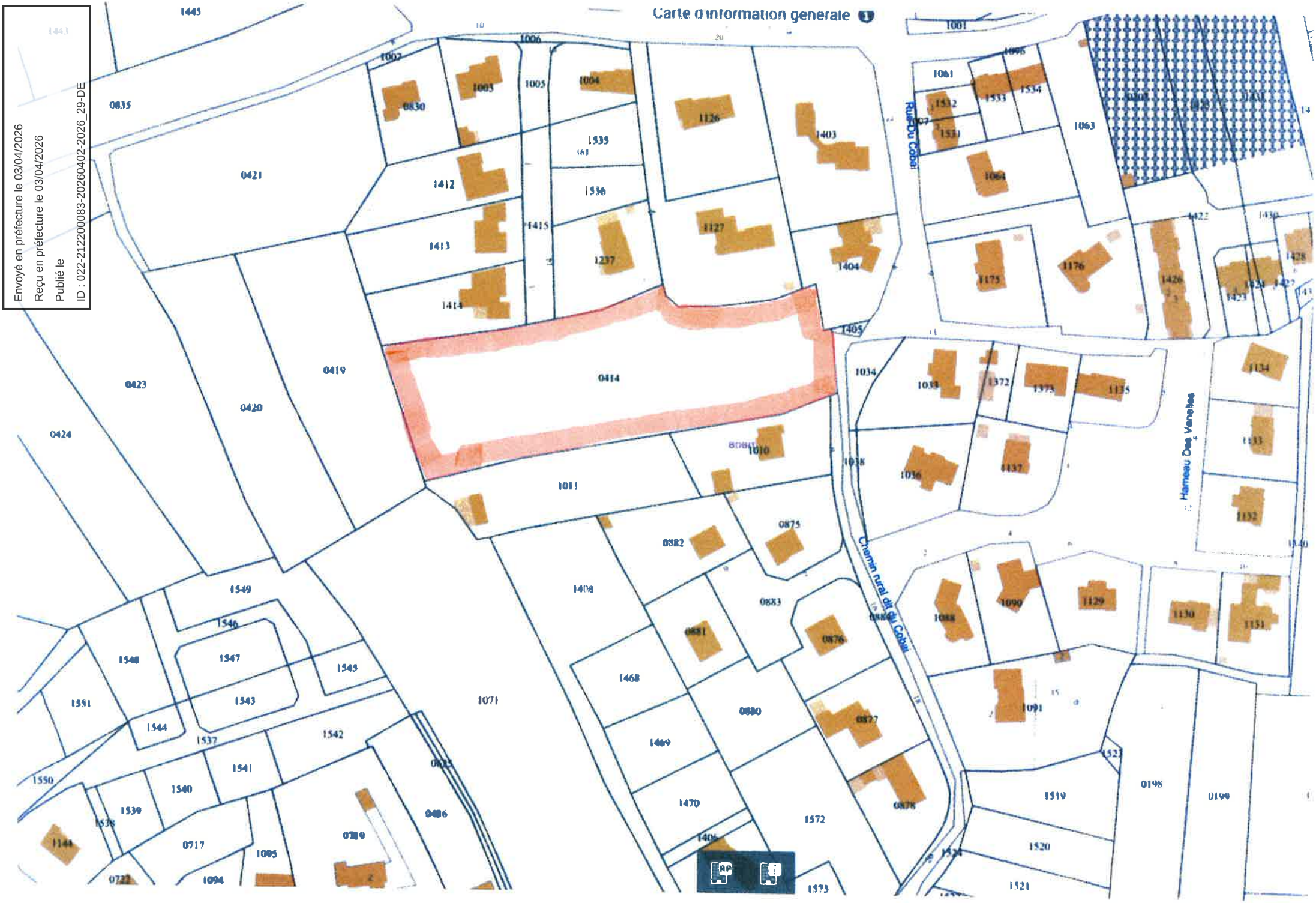
Annexe : Plan de localisation des voies du lotissement

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes d'Armor)

P.E.C., M. LEBRANCHU Michel
Secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_29-DE



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260402-2026_29-DE